

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 MAI 2015**

Convocation du : 18 Mai 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 10

Présents : 9

Pris part à délibération : 9

L'an deux mille quinze, le 29 Mai, à vingt heures cinquante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Mesdames Noëlle GERONIMI, Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Monsieur, Damien JUMEAU, Conseillers Municipaux

Absents : Messieurs Stéphane RIZZO (donne pouvoir à Monsieur Luc BEAUBRAS), Alexandre GOURBIN (donne pouvoir à Monsieur Damien JUMEAU), William THAREAU (donne pouvoir à Monsieur Philippe LAUNAY), Madame Céline SIMON, Conseillers Municipaux

Secrétaire de Séance : Monsieur Damien JUMEAU

Approbation et signature du registre

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

- Entretien des chemins - DCM
- Remaniement de la toiture de la grange – DCM

URBANISME :

- Permis de construire M. FAFIN et Mlle TRICARD

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement des congés de Mme Céline LEDOUIT

DCM 46/2015 – ENTRETIEN DES CHEMINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant l'entretien des chemins de la commune :

LEBAS-TERRASSEMENT – 14400 SAINT VIGOR LE GRAND

- Grattage avec pelle
- Tout-venant, (0/31/5) compactage
- Chemin de la levrette 840 ml/1680m²
- 120T de tout-venant 0/31/5 étalé, compacté.

- Chemin de la galestre 195ml/390m2
30T de tout-venant 0/31/5 étalé, compacté.
- Chemin du moulin 250ml/500 m2
45T de tout-venant 0/31/5 étalé, compacté.
- Chemin des mares 410ml/820m2
60T de tout-venant 0/31/5 étalé, compacté.

MONTANT H.T. : 11 450.00 Euros

TERRASSEMENTS – Olivier MENARD – 14230 ISIGNY SUR MER

- Chemin de la levrette de la route de Trévières vers la ferme sur 2.20m

Reprofilage + dent + rouleau

Apport de 0/60 et mise en place

1^{ère} partie 350ml

2^{ème} partie 60ml

Mise en place de 31.5 sur 5 cm

3^{ème} partie 50ml

Reprofilage + dent + rouleau

Mise en place de 31.5 sur 5 cm

4^{ème} partie en face de la ferme 60ml

Reprofilage + dent + rouleau

Apport de 0/60 sur 15 cm

et mise en place de 31.5 sur 5 cm + rouleau

5^{ème} partie 80ml

Reprofilage + dent + rouleau

mise en place de 31.5 sur 10 cm sur 5 cm

6^{ème} partie à faire à la mini-pelle 150ml

Reprofilage + dent + rouleau de place en place

mise en place de 31.5 sur 5 cm

- Chemin des fiefs

Sur 150ml X 220m

Débernage, curage

Mise en place de 0/20 sur 5 cm

- Chemin de la galestre

Sur 195 ml X 220m

1^{ère} partie 55ml

Débernage milieu

Mise en place de 0/20 sur 4cm

2^{ème} partie 140ml

Reprofilage + dent + rouleau

Apport de 0/60

7 à 8 tonnes rebouchage trou

et mise en place de 0/20 sur 5 cm

- Chemin du moulin

Sur 2.20m

1^{ère} partie 146ml

Mise en place de 0/20 sur 5cm

Débernage du milieu 96ml

- Chemin des mares

Sur 130ml sur 2.20m

1^{ère} partie 130ml

Débernage milieu

Mise en place de 0/20 sur 5 cm

2^{ème} partie de la maison à l'enrobé 200ml
Débernage du milieu
Rebouchage des trous seulement en 0/31.5 voire 0.60 pour certains.

- Abri bus
Décapage terre végétale + évacuation 20m²
Empierrement en 031.5 sur 20 cm avec bidime.

MONTANT H.T. : 12 238.55 EUROS

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de confier l'entretien des chemins à l'entreprise :

TERRASSEMENTS – Olivier MENARD – 14230 ISIGNY SUR MER

- Chemin de la levrette de la route de Trévières vers la ferme sur 2.20m
Reprofilage + dent + rouleau
Apport de 0/60 et mise en place
1^{ère} partie 350ml
2^{ème} partie 60ml
Mise en place de 31.5 sur 5 cm

3^{ème} partie 50ml
Reprofilage + dent + rouleau
Mise en place de 31.5 sur 5 cm
4^{ème} partie en face de la ferme 60ml
Reprofilage + dent + rouleau
Apport de 0/60 sur 15 cm
et mise en place de 31.5 sur 5 cm + rouleau
5^{ème} partie 80ml
Reprofilage + dent + rouleau
mise en place de 31.5 sur 10 cm sur 5 cm
6^{ème} partie à faire à la mini-pelle 150ml
Reprofilage + dent + rouleau de place en place
mise en place de 31.5 sur 5 cm

- Chemin des fiefs
Sur 150ml X 220m
Débernage, curage
Mise en place de 0/20 sur 5 cm

- Chemin de la galestre
Sur 195 ml X 220m
1^{ère} partie 55ml
Débernage milieu
Mise en place de 0/20 sur 4cm
2^{ème} partie 140ml
Reprofilage + dent + rouleau
Apport de 0/60
7 à 8 tonnes rebouchage trou
et mise en place de 0/20 sur 5 cm

- Chemin du moulin
Sur 2.20m
1^{ère} partie 146ml
Mise en place de 0/20 sur 5cm
Débernage du milieu 96ml

- Chemin des mares
Sur 130ml sur 2.20m
1^{ère} partie 130ml
Débernage milieu
Mise en place de 0/20 sur 5 cm
2^{ème} partie de la maison à l'enrobé 200ml
Débernage du milieu
Rebouchage des trous seulement en 0/31.5 voire 0.60 pour certains.

- Abri bus
Décapage terre végétale + évacuation 20m2
Empierrement en 031.5 sur 20 cm avec bidime.

MONTANT H.T. : 12 238.55 EUROS

DCM 47/2015 – ENTRETIEN TOITURE GRANGE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant l'entretien et la fourniture d'ardoises pour la toiture de la grange communale.

SARL – BOUTEILLER – 14400 SOMMERVIEU

Fourniture + petits travaux + transport fin de chantier :

MONTANT H.T. : 256.25 Euros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de confier les travaux concernant l'entretien de la toiture de la grange communale à L'entreprise :

SARL – BOUTEILLER – 14400 SOMMERVIEU

Fourniture + petits travaux + transport fin de chantier :

MONTANT H.T. : 256.25 Euros

DCM 48/2015 – PERMIS DE CONSTRUIRE Mr FAFIN et Mme TRICARD N° 014078150003

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire de Mr FAFIN et Mme TRICARD, le projet se situe :

Voie Le Saubénard – 14400 BLAY
N° de parcelle Section A N° 372

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **REFUSE** : le permis de construire en l'état actuel, car celui-ci ne respecte pas le Plan Local d'Urbanisme, en-effet le règlement stipule que :

« Les toitures doivent respecter l'aspect et la teinte de l'ardoise », de plus la municipalité informe les propriétaires qu'une canalisation d'eau traverse la parcelle A N°372.

Il est probable que ce réseau fasse l'objet d'une servitude et il est donc demandé au constructeur de la maison de se rapprocher du concessionnaire du réseau avant d'entamer toute construction.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Christelle SEIGLE, se propose de remplacer Madame Céline LEDOUIT pendant la période de ses congés (du 1^{er} au 16 Août prochain).

- Internet sur la commune, toujours pas de solution, malgré les deux émetteurs installés en quelques mois.

- Frère Renaud demande à la commune de Blay les indemnités de gardiennage que la commune versait jusqu'à 2011, nous prendrons prochainement une délibération, afin de régler le gardiennage de l'église.

Fin de séance 22h00

Philippe LAUNAY	Luc BEAUBRAS
Elisabeth ETIENNE	Noëlle GERONIMI
Marie-Paule CAMBRON	Damien JUMEAU